

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 554

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31

À l'alinéa 8, substituer au nombre :

« 650 000 »

le nombre :

« 500 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revoir les seuils démographiques permettant la transformation automatique en métropoles des principaux pôles urbains du territoire national.